

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20100212-de-100212-08-DE
Date de signature : -
Date de réception : 15/02/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010

OBJET : 72 RUE BONNE GARDE – ACQUISITION DE NANTES METROPOLE

Monsieur Philippe RIOUX, Maire-Adjoint délégué à l'Aménagement de la Ville, expose :

Nantes Métropole a acquis par acte notarié le 7 septembre 2006, pour le compte de la Ville de ST SEBASTIEN sur Loire dans le cadre du Programme d'Action Foncière, une propriété sise rue Bonne Garde, cadastrée section DM numéro 327 (expropriété BAUDRY), pour une superficie totale de 595 mètres carrés.

Cette maison est située au Plan Local d'Urbanisme dans le périmètre de la servitude de mixité sociale numéro 4 et dans l'emprise foncière du projet immobilier de la Société Kaufman & Broad objet du permis de construire PC 044 190 09Y1063 délivré le 10 septembre 2009 et portant sur la création de 75 logements dont 31 locatifs sociaux.

Afin de procéder à la vente par la Ville de cette maison à la Société Kaufman & Broad, il convient que la Ville acquière cette propriété avant le terme de la convention de gestion, et conformément à la section 1 – article 1 de celle-ci.

Cette acquisition interviendrait aux conditions suivantes :

- coût d'acquisition par Nantes Métropole : 162 528,12 euros

Acomptes déjà versés par la Ville :

- capital remboursé par la Ville (échéance au 07/09/2010 incluse) : 65 011,24 euros

Reste à verser par la Ville après accomplissement des formalités de publicité de l'acte de vente :

- capital restant dû : 97 516,88 euros

Il est ici précisé que cette acquisition aurait lieu sous les conditions suspensives suivantes :

- démarrage des travaux par la Société Kaufman & Broad
- engagement par la Société Kaufman & Broad de respecter l'ensemble des servitudes grevant la propriété.

Je vous demande votre accord pour

- Procéder à cette transaction
- Prendre en charge l'ensemble des frais de régularisation de cette acquisition auprès de Nantes Métropole
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 15 février 2010

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Philippe RIOUX

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Philippe RIOUX